

INTITULÉ DU COURS

LEVIERS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DES VILLES ET DES METROPOLES

Cours destiné aux étudiants INAU, S6
Année académique 2021-2022

Abdelwahed Elidrissi, Enseignant-Chercheur à l'INAU

Sommaire

1

Chapitre 1 : RESILIENCE ECONOMIQUE ET COMPETITIVITE DES METROPOLES ET DES VILLES AU MAROC

A. Résilience économique : pesanteurs et ambitions

B. Financement des villes et fiscalité locale

2

Chapitre 2 : LEVIERS SOCIAUX ET CULTURELS POUR DES VILLES INCLUSIVES

A. Efforts de rattrapage et quête de la cohésion sociale et de l'inclusion urbaine

B. Valeurs culturelles et d'innovation comme levier de développement et de compétitivité des villes

1

Chapitre 1 : RESILIENCE ECONOMIQUE ET COMPETITIVITE DES METROPOLES ET DES VILLES AU MAROC

A. Résilience économique : pesanteurs et ambitions

B. financement des villes et fiscalité locale

2

Chapitre 2 : LEVIERS SOCIAUX ET CULTURELS POUR DES VILLES INCLUSIVES

A. Efforts de rattrapage et quête de la cohésion sociale et de l'inclusion urbaine

B. Valeurs culturelles et d'innovation comme levier de développement et de compétitivité des villes

A. Résilience économique : pesanteurs et ambitions :

a. Compétitivité économique des villes :

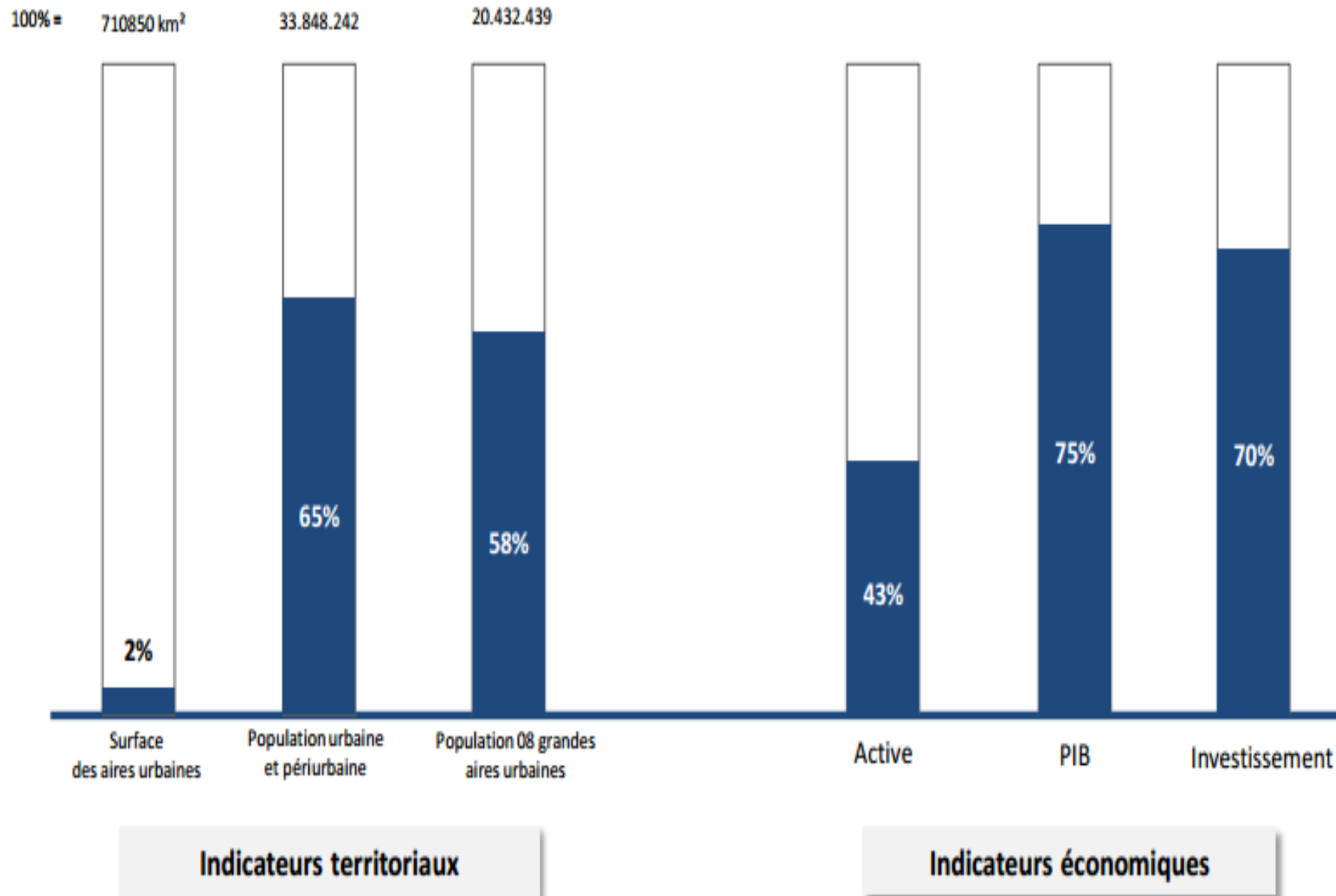
- La BM, dans son rapport «Doing Business 2014», classe le Maroc à la 87ème position dans le monde pour la facilité d’y faire des affaires, une amélioration de 8 places par rapport à 2013.
- Le Maroc est le 2ème pays africain le plus attrayant pour l’investissement étranger.
- Même si les métropoles marocaines concentrent 60% du PIB, elles accusent des déficiences au niveau de leur croissance qui est légèrement en deçà de la dynamique observée au niveau national.
- Le taux de chômage y demeure de 17,4%, légèrement supérieur à celui du niveau national qui est de 16,2%, quoiqu’elles enregistrent un taux de salariat de 66,2%, supérieur au niveau national de 8,4 points.
- Les métropoles ont une sur-représentativité du secteur secondaire par rapport au niveau national. Elles contribuent à 83% de la valeur ajoutée industrielle nationale.
- La sur-représentativité du secteur secondaire est plus prononcée à Casablanca et à Tanger.
- Tanger profite de son complexe industrialo-portuaire, de ses infrastructures logistiques et de ses projets structurants pour réaliser la croissance la plus soutenue de la valeur ajoutée industrielle, à savoir +7,7% en moyenne annuelle sur 2001-2014 contre +6% au niveau national.

A. Résilience économique : pesanteurs et ambitions :

a. Compétitivité économique des villes :

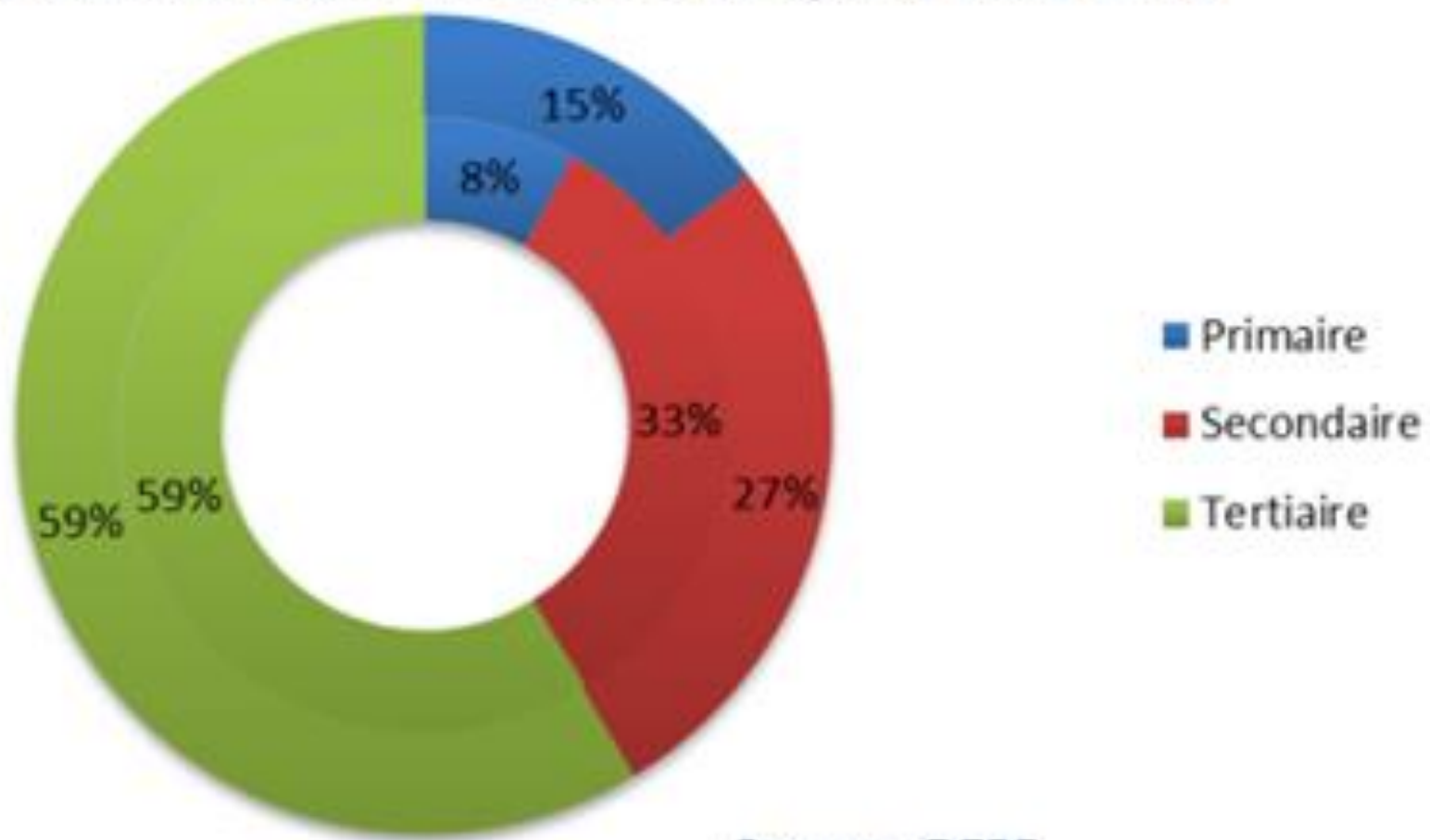
- La ville de Tanger consolide la part de la valeur ajoutée industrielle dans son PIB en gagnant +4 points sur 2001-2014, soit 35% de son PIB en 2014.
- Casablanca demeure la principale plateforme industrielle en générant 59% de la valeur ajoutée industrielle nationale avec une croissance de +6,5% en moyenne annuelle sur 2001-2014.
- Casablanca s'accapare de 29,9 % des exportations et contribue à hauteur de 38,4% des exportations des Métiers Mondiaux du Maroc (MMM).
- L'activité économique n'est plus agricole ou industrielle, elle est de plus en plus cognitive mettant en jeu la production, l'information et la connaissance.
- Les métropoles sont appelées à se souscrire davantage aux valeurs de créativité, de cohésion sociale, de mixité urbaine et de cohérence spatiale.
- L'efficacité qu'auront les villes à attirer l'investissement et à générer le développement économique et social du pays est largement tributaire de la qualité de l'environnement économique et social urbain.

Indicateurs des 08 grandes villes du Maroc



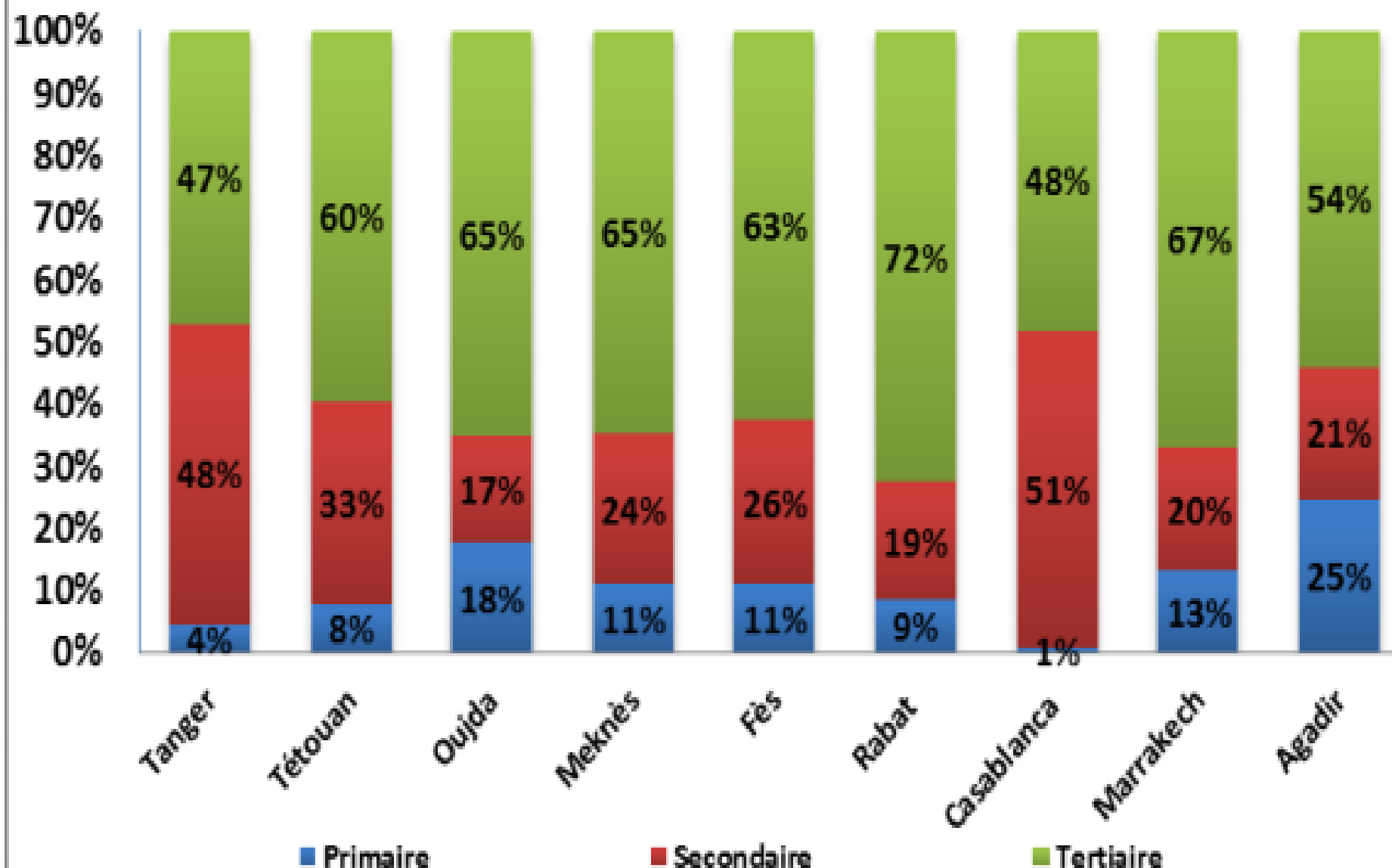
Profil économique des métropoles marocaines

Structure de l'économie des métropoles 2001-2014



Source : DEPF

Structure de l'économie des métropoles 2001-2014



Source : DEPF

A. Résilience économique : pesanteurs et ambitions :

b. Positionnement des métropoles marocaines dans les chaînes de valeurs internationales :

- A l'échelle de l'Afrique, le Maroc occupe la 8^{ème} place au niveau du capital social et de l'éducation.
- Le Maroc arrive en tête du peloton sur le plan économique, 3^{ème} au niveau de la santé et 4^{ème} au niveau des opportunités d'affaires et d'entrepreneuriat.
- Grace à ses pôles de commandement, à savoir, en premier lieu, Casablanca et Tanger le Maroc impulse son positionnement à l'échelle internationale.
- Le continent africain est divisé en 04 grandes régions, dont chacune est tributaire de villes phares au plan mondial, comme Johannesburg, Le Caire, Casablanca et Lagos, car ces villes relient ce continent à l'économie mondiale.
- Si le poids de Casablanca est éminent, Tanger en pleine émergence, présente des mesures incitatives à l'investissement, notamment dans la filière automobile, avec près de 30 équipementiers actifs sur plusieurs métiers de la chaîne de valeur. Cet essor est renforcé par une plateforme portuaire d'excellence connectée aux flux mondiaux et par l'effet d'entraînement lié aux grandes installations industrielles.
- Cette plateforme induit un investissement privé de l'ordre de 1.5 MM d'euros et génère 50 000 emplois.⁹

A. Résilience économique : pesanteurs et ambitions :

b. Positionnement des métropoles marocaines dans les chaînes de valeurs internationales :

- Multiples sont les indicateurs qui aident à situer un pays à l'échelle internationale, parmi lesquels, il y a lieu d'évoquer l'indice mondiale de l'innovation
- Selon cet indice le Maroc occupe la 72e place en 2016 et devance la Tunisie (77e), l'Égypte (107e) et l'Algérie (113e).
- Sur le plan continental le Maroc se classe troisième, après l'île Maurice et l'Afrique de Sud. Ce classement est dû aux avancées enregistrées en termes de propriété industrielle et de la qualité des infrastructures.
- Le taux d'ouverture de l'économie nationale est passé de 51% en 2000 à 64,8% en 2011 grâce aux grandes métropoles du pays.
- A titre de comparaison, ce niveau est supérieur à celui de l'Égypte (39,5%), de l'Inde (36,6%), de l'Argentine (35,8%), de la Turquie (43,6%).
- Les rapports internationaux révèlent des manques à gagner dans le capital humain, la création de la connaissance et le niveau des universités, du nombre de publications scientifiques et du nombre de dépôts internationaux de demandes de brevet, etc.

A. Résilience économique : pesanteurs et ambitions :

b. Positionnement des métropoles marocaines dans les chaînes de valeurs internationales :

- L'enjeu est décisif parce que si la tendance croissance du début du siècle s'est maintenue, il faudrait au Maroc 65 ans pour atteindre le niveau actuel de développement de la Malaisie, 129 ans pour celui de la Corée du Sud et près de 2 siècles pour atteindre celui des Etats Unis.
- Pour réduire ce fossé, il faut donc emprunter une allure de croissance plus rapide. L'évaluation des principaux indicateurs de compétitivité du Maroc à travers ses métropoles, montre que, malgré les efforts et des réussites ponctuelles ou sectorielles, le Maroc souffre de plusieurs handicaps structurels.
- L'opportunité d'investir dans les filières vertes est réelle, et l'avantage concurrentiel que peut développer le Maroc sur ces filières lui confèrera un statut de leader régional, voire continental.

B. FINANCEMENT DES VILLES ET FISCALITE LOCALE :

a. Portée et limites des mécanismes de financement des villes :

1. Comment apprécier la portée du financement des villes ?

- En 2014, 74% des recettes des taxes locales gérées par les communes sont d'essence foncière. Elles concernent, principalement, la taxe sur les terrains urbains non bâtis qui représente 35% desdites recettes et les taxes liées aux autorisations de construire (31%) ou de lotir (9%) .
- Les budgets locaux des villes marocaines sont modestes. Ils ont enregistré, durant l'année 2015, des recettes et des dépenses respectivement de l'ordre de 50,6% et 51,3% par rapport aux recettes et aux dépenses publiques globales .
- A titre indicatif, les dépenses d'investissement des CT représentent, en France, environ 70% des dépenses de l'Etat .
- [2009-2013] : les recettes des CT se sont établies, en moyenne, à 27,5 MMDH par an. Avec 21,5 MMDH en moyenne annuelle, les recettes fiscales des communes représentent 79 % des recettes fiscales totales des CT, à raison de 15 MMDH pour les CU et de 6,5 MMDH pour les CR.

B. FINANCEMENT DES VILLES ET FISCALITE LOCALE :

a. Portée et limites des mécanismes de financement des villes :

1. Comment apprécier la portée du financement des villes ?

- La DGCL estime les besoins d'investissement sur les différents chapitres de compétences des CT sur 12 ans à 335 MMDH.
- L'investissement des villes est de l'ordre de 5 MMDH. Son financement est assuré à 40% par l'épargne nette, à 35% par les dotations de l'Etat, et à 25% par l'emprunt.
- Le recours à l'emprunt est encore modique. Le stock de dette des communes en 2014 était de 12,5 MMDH, dont l'essentiel pour les communes urbaines.
- En 2015, les ressources courantes des villes sont constituées des transferts pour 45%, des recettes administrées par l'Etat pour 26%, à savoir principalement les trois grandes taxes d'habitation, des services communaux et professionnelle, ainsi que des recettes gérées par les communes pour 29%, avec de grandes variations selon les villes. A Casablanca, ces taux sont respectivement de 18%, 50% et 22%.
- Ce constat met en évidence les limites de l'autonomie présumée comme caractéristique majeure de la décentralisation territoriale.

B. FINANCEMENT DES VILLES ET FISCALITE LOCALE :

a. Portée et limites des mécanismes de financement des villes :

2. Limites du financement des villes :

- Forte dépendance à l'appui financier de l'Etat
 - Les recettes transférées, en 2015, ont représenté 65% des ressources des CT, tandis que les ressources gérées par l'Etat ont eu un taux de 15%.
- Incapacité de gestion fiscale :
 - L'incapacité de gestion fiscale n'est pas à démontrer. Les recettes propres des CT qui représentent 20% de leurs recettes sont établies en 2015 à 7.1 MDH dont 3.5 MDH au titre de la fiscalité locale.
 - Ce faible rendement de la fiscalité locale est dû foncièrement à l'absence d'une administration fiscale locale structurée.
 - Dans son rapport / la fiscalité locale (2015), la cour des comptes a avancé que **les restes à recouvrer sont passés de 13 à 16,8 MMDH entre 2009 et 2013, enregistrant une aggravation de 29 %.**

B. FINANCEMENT DES VILLES ET FISCALITE LOCALE :

a. Portée et limites des mécanismes de financement des villes :

2. Limites du financement des villes :

- Prépondérance des dépenses de fonctionnement
 - Le besoin de financement annuel des dépenses de fonctionnement des communes urbaines a augmenté de plus de 15,1 % durant [2007-2013].
 - En 2015, les dépenses de fonctionnement ont représenté 59.6% des dépenses globales des CT dont 31% au titre des dépenses du personnel.
 - Dans certains cas, les salaires du personnel dépassent largement 31% pour s'établir à plus de 70%.
- Incapacité à réaliser la totalité du budget d'investissement
 - Les communes marocaines n'arrivent pas à réaliser la totalité de leurs budgets d'investissement. Elles terminent les exercices budgétaires avec environ 30 à 40% de surplus par rapport aux montants d'investissements affectivement réalisés.

B. FINANCEMENT DES VILLES ET FISCALITE LOCALE :

b. Leviers d'amélioration de la gouvernance financière locale :

1. Fiscalité locale, levier de financement de la ville durable :

- Garantir les ressources à partir d'un recensement exhaustif et une évaluation correcte des bases, avec une rémunération adéquate et motivante
- Se délester de ces missions auprès de la commune et/ou confier les tâches techniques de recensement, d'évaluation et de recouvrement à des prestataires intéressés,
- Accorder à certaines communes un pouvoir de taux comme mesure incitative à la bonne gestion à attester par des indicateurs bien définis, voire des audits périodiques.

B. FINANCEMENT DES VILLES ET FISCALITE LOCALE :

b. Leviers d'amélioration de la gouvernance financière locale :

2. Des marges d'amélioration à la portée des villes :

- Bénéficier des plus-values foncières :
 - Il y a des dispositions qui ne sont pas mises en œuvre.
 - Il faut assurer le financement de la ville par la ville. En cas de changement de zonage ou de règles d'utilisation du sol (hauteur, densité...), il faut cibler la captation d'une partie de la plus-value pécuniaire suivant un cadrage juridico-fiscal reflétant la justice foncière et l'équité fiscale.
- Taxer les pollueurs et bénéficier des financements verts :
 - Principe juridique et socio-environnemental à mettre en œuvre
 - Peut-on repenser, à l'instar de la France, le financement des transports en optant pour l'instauration d'une contribution de l'automobiliste moyennant des péages urbains, une part de la vignette ou encore une part de la taxe sur les carburants.

B. FINANCEMENT DES VILLES ET FISCALITE LOCALE :

b. Leviers d'amélioration de la gouvernance financière locale :

2. Des marges d'amélioration à la portée des villes :

- Mieux couvrir le coût des services urbains
- Agir sur le système de taxation, cas de l'électricité
 - Faut-il réviser le système de taxation de l'eau et de l'électricité.
 - 15% des dépenses d'électricité des ménages représentent la recette globale des trois grandes taxes communales.
 - Autrement dit, 15% plus cher sur l'électricité équivaut à la somme des recettes de la taxe d'habitation, la taxe professionnelle et la taxe des services communaux.
 - La plupart des recettes ont un coût de perception élevé alors la piste suggérée est facilement percevable.

B. FINANCEMENT DES VILLES ET FISCALITE LOCALE :

b. Leviers d'amélioration de la gouvernance financière locale :

2. Des marges d'amélioration à la portée des villes :

- Rationnaliser les dépenses de fonctionnement, cas de l'éclairage public :
 - Certes, il est nécessaire d'agir sur les recettes, mais il faut agir aussi sur les dépenses. La ville est appelée à rationaliser ses dépenses de fonctionnement, notamment en matière de consommation d'énergie.
 - La facture de l'éclairage public pèse lourdement sur les budgets des communes, ce qui justifie l'élaboration d'un SDAL pour éclairer juste, optimiser les dépenses, chercher l'efficacité énergétique et doter la ville d'une identité nocturne, à même de booster l'attractivité de ville.
 - C'est une niche d'économie appréciable sur le poste de redevances de l'électricité, surtout que le réseau d'éclairage public est souvent obsolète, avec des luminaires énergivores.

B. FINANCEMENT DES VILLES ET FISCALITE LOCALE :

b. Leviers d'amélioration de la gouvernance financière locale :

2. Des marges d'amélioration à la portée des villes :

- Recourir à l'intercommunalité :
 - Les établissements de coopération intercommunale ont vocation à prendre en charge les services publics urbains les plus lourds: les transports collectifs, la mobilité, le stationnement, la voirie, etc.
 - La loi 113.14 renvoie à des accords locaux sans leur prévoir de ressources financières
- Rehausser la gouvernance, changer le profil financier :
 - La gouvernance renouvelée : contrats programmes Etat-ville, contrats de gestion déléguée, à la création de sociétés de développement local, au partenariat, aux systèmes d'information, aux manuels de procédures et leur dématérialisation.
 - Améliorer la performance financière de la ville à travers la professionnalisation de la gestion des équipements comme le marché de gros, la gare routière, l'abattoir, etc.

1

Chapitre 1 : RESILIENCE ECONOMIQUE ET COMPETITIVITE DES METROPOLES ET DES VILLES AU MAROC

A. Résilience économique : pesanteurs et ambitions

B. financement des villes et fiscalité locale

2

Chapitre 2 : LEVIERS SOCIAUX ET CULTURELS POUR DES VILLES INCLUSIVES

A. Efforts de rattrapage et quête de la cohésion sociale et de l'inclusion urbaine

B. Valeurs culturelles et d'innovation comme levier de développement et de compétitivité des villes

A. Efforts de rattrapage et quête de la cohésion sociale et de l'inclusion urbaine

a. Indicateurs et capital sociaux des villes :

- Les indices de la pauvreté renseignent sur une nette amélioration entre 2004 et 2014. Selon le RGPH de 2004, les ménages inférieurs au seuil de pauvreté relative et de la vulnérabilité constituaient respectivement des taux de 14,2% et 17,3%.
- Le RGPH de 2014 annonce que le taux de chômage dans le milieu urbain est de l'ordre de 19.3% contre 16.2% au niveau national, sachant que ce taux représente 15.2% pour les hommes et 30.5% pour les femmes.
- Ces chiffres varient d'une ville à une autre: **le taux de chômage est de 16.2% à Casablanca, 17.2% à Agadir, 15.8% à Tanger, 20.6% à Marrakech, 21.1% à Al Hoceima et 24.6% à Safi.**
- Dans les villes, le taux d'analphabétisme est passé de 29,4% en 2004 à 22.6 % en 2014. Cette baisse est à l'image d'une amélioration enregistrée globalement au niveau national, du fait que ce taux a basculé de 43.0% à 32.2%.
- **27.7% de la population citadine** âgée de 10 ans et plus ont déclaré en 2014 **n'avoir jamais fréquenté un établissement d'enseignement public ou privé**, contre 29.5% en 2004.

A. Efforts de rattrapage et quête de la cohésion sociale et de l'inclusion urbaine

a. Indicateurs et capital sociaux des villes :

- Grace à ces avancées, le Maroc a pu enclencher un processus de rattrapage économique vers les pays d'Europe du sud , en l'occurrence l'Espagne, la France, l'Italie et le Portugal, mais le rythme actuel de convergence de l'économie marocaine vers ces pays demeure encore lent et incomplet.
- Durant [2012-2016], seulement **26 400 nouveaux emplois nets ont été créés chaque année** pour une population en âge de travailler (15-65 ans) qui a, elle, **augmenté en net de 270 000 par an en moyenne**.
- Le PIB par habitant pourrait atteindre 45% de celui d'un européen du Sud en 2040 contre 22% actuellement.
- Pour être efficace, la réforme éducative devrait provoquer un «miracle éducatif» : modernisation de l'écosystème éducatif ; une meilleure sélection et formation des enseignants ; l'adoption d'une nouvelle gouvernance de l'école publique ; le développement d'une offre éducative alternative et la promotion des compétences dites du XXIème siècle, notamment par un plus grand usage des technologies de l'information et de la communication à l'école.

A. Efforts de rattrapage et quête de la cohésion sociale et de l'inclusion urbaine

a. Indicateurs et capital sociaux des villes :

- Développer la protection et l'éducation de la petite enfance.
- Etendre la couverture médicale et adapter l'offre de soins ; mobiliser et améliorer l'efficacité allocative des dépenses de santé en faveur des soins de santé primaire.
- Renforcer significativement la gouvernance du système de santé.
- La compétitivité de la ville reste tributaire d'un contrat social fondé sur la promotion d'une société ouverte qui implique le renforcement des institutions, le recentrage de l'action de l'Etat sur ses fonctions régaliennes, le développement du capital humain et le renforcement du capital social.

A. Efforts de rattrapage et quête de la cohésion sociale et de l'inclusion urbaine

b. La mixité urbaine et l'inclusion sociale comme conditions de la durabilité :

- Le décroissement des composantes urbaines de la ville passe inéluctablement par l'abolition du zonage excessif en faisant recours à la mixité urbaine et fonctionnelle dans ses différentes unités
- La planification de la ville : éviter toute ségrégation socio-spatiale.
- La gestion urbaine, à travers les autorisations de lotir, de créer des groupes d'habitations et de projets urbains: favoriser la réduction de la distance spatiale entre les différentes couches sociales, en veillant à assurer l'articulation des séquences urbaines et des espaces publics au niveau de chaque quartier.
- La ventilation entre l'habitat aisé et le logement social serait une soupape socio-spatiale. Le dosage, ici, est une question primordiale pour éviter les colorations sociales négatives qui risqueraient de souiller le quartier.
- **Seulement 25 % de la population marocaine appartiendrait à la classe moyenne**, alors que cette classe représente un taux plus important dans les pays émergents (environ **50 % au Brésil ou en Turquie**). La classe moyenne représentait déjà **53 % de la population de la Corée du Sud**.

A. Efforts de rattrapage et quête de la cohésion sociale et de l'inclusion urbaine

b. La mixité urbaine et l'inclusion sociale comme conditions de la durabilité :

- La répartition des équipements collectifs, des espaces publics, des repères identitaires, détermine la qualité du quartier et donne aux habitants le sentiment de la dignité, le droit à la ville.
- Le nombre de logements sociaux / ha implique un coefficient d'occupation du sol très élevé, ce qui laisse augurer des fractions de la population urbaine captive dans des ensembles immobiliers défavorables.
- La mixité urbaine et sociale devrait se traduire à l'échelle de l'unité de base, le quartier, comment assurer à ce niveau la mixité fonctionnelle ?
- Chaque quartier doit jouir d'une **centralité miniature**. Mais, pour promouvoir un espace donné, il faut bien articuler l'habitat et l'emploi comme bassins interdépendants.
- Au-delà, la compétitivité d'une ville dépend des **équipements à effets d'entraînement socioéconomique** à planifier, eu égard aux interconnexions et interdépendances des unités et composantes de la ville.
- **Les aspects sociaux et sécuritaires comme les facteurs infrastructurels et super-structurels** sont déterminants pour la création d'une ville inclusive ayant une identité sociale positive et à même de booster un repositionnement territorial.

B. Valeurs culturelles et d'innovation comme levier de dvp et de compétitivité des villes

a. La nécessité de mise en valeur du patrimoine culturel et architectural :

- La ville est à la fois le produit et le reflet d'une culture.
- La ville est porteuse de messages civilisationnels à travers les aspects identitaires, authentiques et modernes de ses composantes urbaines.
- **La méthode empruntée, depuis un siècle, dans le domaine de la planification urbaine au Maroc a généré une crise d'identité et d'expression culturelle et partant une crise d'efficacité.**
- Des acceptions comme civilisation, culture, identité ont fait, en Europe, un retour en force dans le vocabulaire politique, notamment ces dernières années.
- Au Maroc, le discours portant sur la valorisation de l'identité culturelle et civilisationnelle n'est pas récent. La politique publique en la matière est souvent perplexe.
- Si les programmes initiés par l'Etat et les CT pour promouvoir la culture ne font pas défaut, peu nombreuses sont les actions concrètes qui ont atteint des objectifs durables en l'absence d'une stratégie à même de mobiliser des moyens tant financiers que humains et de créer de plus-value économique.

B. Valeurs culturelles et d'innovation comme levier de dvp et de compétitivité des villes

a. La nécessité de mise en valeur du patrimoine culturel et architectural :

- Le développement et la compétitivité d'une ville sont fondés sur son identité et ses caractéristiques.
- Le sentiment d'appartenance à un quartier et à une ville est un besoin naturel de l'individu qui ne peut tolérer le déracinement.
- Cette identité est une motivation de l'homme le mobilisant à penser, agir en faveur des intérêts de la collectivité ; pourtant elle ne peut être ramenée à la seule appartenance administrative. C'est **l'appropriation de la ville qui est déterminante.**
- La quête d'une ville durable est, en fait une quête d'une société inclusive et prospère, ce qui mène à donner un rôle central à la culture dans la construction de tout projet de développement urbain.
- Il est difficile d'élaborer un plan d'urbanisme pour un espace désemparé sans identité claire.
- Si le référent culturel permet de vivifier l'intérêt commun, l'identité constitue un jalon pour la conception urbanistique en aidant à discerner les fonctions urbaines sur lesquelles le dvp économique et socio-spatial sera misé.

B. Valeurs culturelles et d'innovation comme levier de dvp et de compétitivité des villes

a. La nécessité de mise en valeur du patrimoine culturel et architectural :

- L'attention doit porter sur les complexes culturels, les bibliothèques, les musées, les théâtres, les conservatoires d'art, les places publiques, les parcs et centres de loisirs, les jardins d'enfants, les complexes sportifs, et d'autres éltis urbains pouvant avoir un effet d'entraînement sur le devenir de la ville.
- Les monuments historiques et les sites à caractère artistique, légendaire ou pittoresque sont protégés par la réglementation en vigueur, mais la règle de droit ne suffit guère pour ancrer une conscience collective envers le patrimoine culturel, naturel et architectural comme levier de compétitivité urbaine.
- D'ailleurs, la culture est devenue, dès le sommet de Johannesburg, en 2002, le quatrième pilier du développement durable, aux côtés des piliers sociaux, économique et environnemental.
- La définition de l'identité urbaine se situe dans le cadre d'un projet global de la société. C'est à mettre en valeur, **à travers les canaux d'enseignement et de formation**. Le système éducatif, le cursus de formation et la langue conditionnent les modes de réflexion de tout un chacun et impriment la construction des concepts et idées intrinsèques à l'esprit.
- Le dvp du goût, de la conscience et de la sensibilité à l'urbain chez l'enfant fait partie de son éducation.

B. Valeurs culturelles et d'innovation comme levier de dvp et de compétitivité des villes

b. Pour des pôles urbains d'innovation et une économie de la culture:

- L'économie marocaine reste insuffisamment tournée vers l'innovation, l'investissement et la concurrence.
- En 2014, seulement 300 brevets résidents ont été déposés au Maroc, ce qui représente moins de **10 brevets par million d'habitants**, parmi lesquels à peine 50 ont été déposés par des entreprises.
- **Le Brésil a déposé 24 brevets par million d'habitants, la Turquie 65, et la Pologne 124.**
- Les établissements industriels marocains opérant dans l'économie créative et culturelle emploient un effectif permanent de l'ordre de 40 000 personnes, soit 7% de l'emploi permanent total des industries de transformation.
- Instaurer une culture d'innovation au sein de l'école, des structures familiales et de l'administration.
- Selon une enquête réalisée par le ministère de l'éducation nationale et HEM Business School en 2015 auprès des lycéens, seuls **13.4% des futurs bacheliers souhaitent s'insérer dans le secteur privé tandis que 60 % aspirent à rejoindre la fonction publique.**

B. Valeurs culturelles et d'innovation comme levier de dvp et de compétitivité des villes

b. Pour des pôles urbains d'innovation et une économie de la culture:

- L'ambition est d'orienter les talents vers les créneaux émergents de création de richesses, à savoir l'économie créative, de l'innovation et de la connaissance, articulée autour de NTIC.
- Il faut inciter davantage à l'esprit d'entrepreneuriat, sachant que le marché économique comme la société sont de plus en plus hypertextes.
- L'activité économique est de plus en plus cognitive mettant en jeu la production, l'information et la connaissance, et suscitant des concurrences acharnées.
- La ville constitue un lieu privilégié et un laboratoire de choix pour libérer les énergies de recherche, d'ingéniosité, de développement et d'innovation.
- Les villes, qui se veulent durables et de demain, accentuent leurs vocations sur les technopoles de créativité et les centres de recherche et d'excellence en intégrant les dimensions de développement durable dans leurs objectifs, programmes et domaines d'intervention.
- Les expériences pilotes des nouvelles villes de Mohamed VI, à Benguerir, et Zenata affichent de telles ambitions.

B. Valeurs culturelles et d'innovation comme levier de dvp et de compétitivité des villes

b. Pour des pôles urbains d'innovation et une économie de la culture:

- L'intégration de la culture dans les schémas d'aménagement et d'urbanisme comme dans les plans d'actions communaux revêt une grande importance pour animer et promouvoir la ville.
- Multiplier les modules de formation et de sensibilisation au profit des élus et de l'administration sur la gouvernance des projets culturels.
- Cette gouvernance ne pourrait réussir en dehors d'une culture d'entrepreneuriat dans l'industrie et le tourisme culturels. La valorisation du patrimoine architectural et urbain et de l'artisanat doit se transformer en projets créateurs de richesses économiques.
- Le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration en matière de gestion des affaires culturelles s'apparente à un penchant logique, au vu du chantier de la régionalisation avancée.
- Le renouveau est possible, mais de longue haleine. Il dépend d'une politique publique volontariste assurant des mécanismes de financement de la ville, la convergence des projets et activités innovants et la synergie des acteurs pour renforcer leurs contributions à la résilience urbaine.

B. Valeurs culturelles et d'innovation comme levier de dvp et de compétitivité des villes

b. Pour des pôles urbains d'innovation et une économie de la culture:

- Ce renouveau permettrait de révéler la dialectique qui existe entre l'économie comme champ de production de richesses et d'emplois et le culturel comme domaine de création des valeurs et du sens.
- L'économie de la culture, qui regroupe l'ensemble des activités et échanges culturels soumis aux règles économiques, qu'il s'agisse de création, de production, de distribution ou de consommation de produits culturels, constitue un créneau porteur de développement de la ville.
- La culture n'est pas uniquement un moyen de réalisation de la croissance, mais aussi un facteur et un propulseur de durabilité urbaine.
- L'économie de la culture représente un enjeu stratégique pour les territoires à différentes échelles. Il revient à l'Etat et aux CT de soutenir l'essor des produits immatériels et d'impulser le dvp du tissu culturel, dans un contexte de concurrence effrénée.
- La promotion de l'investissement dans la culture numérique est un autre vecteur de promotion de ce secteur. Il faut « faciliter l'accès des investisseurs au fonds de l'encouragement de l'innovation des nouvelles technologies et des programmes : Tatwir, Intilaq et le Fonds du Service Universel ».



Merci pour votre attention